

La CFDT signe l'accord local

- Valide le régime de repos choisis par les agents
- Valide les contreparties négociées et obtenues



REJOIGNEZ LA CFDT

Tout au long des négociations, le syndicat CFDT et la militante locale CFDT ont pu porter au mieux les demandes du personnel auprès du Directeur d'établissement.

Plusieurs de nos exigences ont été actées. Ces contreparties sont aujourd'hui validées, la CFDT mettra tout en œuvre pour qu'elles soient appliquées et respectées.

Dans ce projet, il n'y a plus de sécabilité organisationnelle. Il est par ailleurs prévu un secteur de renfort dès que le trafic est supérieur à 90 % sur la semaine.

La CFDT a pu faire acter que le nombre de semaine sans ce renfort ne pourra excéder 12 semaines par an !



CE QUE LA CFDT A FAIT ACTER

- **4** 2 jours de repos consécutifs toutes les 2 semaines pour l'ensemble des facteurs ménage et à la cabine.
- La garantie du samedi libre sur 2 pour les ACD.
- **↓** Une prime de 600 euros pour l'ensemble du Personnel.
- Le paiement de la prime d'équipe pour les collègues des voitures comme pour les facteurs ménages.

Cet accord devra être respecté. Il est prévu également une commission de suivi qui se tiendra au plus tard dans les 6 mois qui suivent la mise en place de l'organisation.

L'équipe CFDT remercie les collègues qui se sont impliqués sérieusement dans la mise en œuvre de cette organisation.

Cet investissement a permis par la discussion et par la négociation d'obtenir satisfaction pour les agents !